
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2025 À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 11 février 2025. Son présent à cette séance : madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères NATHALIE DENAULT, DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN, monsieur les conseillers GAËTAN GRAVELINE, DAVE HÉRAULT et PHILIPPE OUELLET

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame NAOMIE RIVET.

- 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2025
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Dépôt des Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.2. Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Dufour Mottet avocats, S.E.N.C.R.L. – outaouais
 - 5.3 Dépôt du budget révisé 2024, déficits d'exploitation OH du Pontiac
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Achat de camion autopompe-citerne
 - 6.2 Soumission Construction Dany Ladouceur Inc.
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Commande d'une déneigeuse et d'un épandeur
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1 Commande de membranes et accessoires
- 10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 13. FINANCES**
 - 13.1. Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs de décembre 2024
 - 13.2. Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs de janvier 2025
- 14. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**
- 15. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**
- 16. INFORMATION MRC DE PONTIAC**
- 17. CORRESPONDANCE**
- 18. SUIVI DE DOSSIERS**
- 19. VARIA**
- 20. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 21. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2025, à 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-02-006

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par Dave Herault
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

CHRISTINE FRANCOEUR		
Maire		
DAVE HÉRAULT		
<i>Responsable : Aréna</i>		
<i>Comité : Consultatif en urbanisme</i>		
PHILIPPE OUELLET		
<i>Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile</i>		Information : Carnaval 21 au 23 février 2025
<i>Responsable des Parcs et Aréna</i>		
GAËTAN GRAVELINE		
<i>Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte)</i>		Information : Chutes Coulonge (Ouverture)
<i>Comité : consultatif en urbanisme et Chutes Coulonge</i>		
DEBBIE LAPORTE		
<i>Responsable du OH et Parcs</i>		
<i>Comité : Ressources humaines</i>		
NATHALIE DENAULT		
<i>Responsable des Finances, Voirie et Sécurité civile</i>		
LISE A. ROMAIN		
<i>Responsable de la Culture, famille et ainés</i>		
<i>Comité : Ressources humaines</i>		
NAOMIE RIVET		
<i>Directrice générale</i>		Soumission construction Dany Ladouceur
<i>Greffière-trésorière</i>		

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JANVIER 2025

2025-02-007

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2025 ;

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par Lise A. Romain
Et résolu à l'unanimité

QUE d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2025 ; tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions, madame la maire met fin à la période de questions.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2025-02-008

Il est proposé par Debbie Laporte
Et résolu à l'unanimité

QUE La déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil déposés par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

5.2 ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES À DEVEAU DUFOUR MOTTET AVOCATS, s.e.n.c.r.l. – OUTAOUAIS

2025-02-009

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité du village de Fort-Coulonge a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats s.e.n.c.r.l. afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 28 janvier 2025 préparée à cette fin par Deveau Dufour Mottet Avocats, s.e.n.c.r.l. - Outaouais;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Lise A. Romain
Appuyé par

ET RÉSOLU que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Dufour Mottet Avocats, s.e.n.c.r.l., laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert :** Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- **Personnes autorisées à consulter** : La mairesse, la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 1 an, à partir de l'adoption de la présente résolution;
- **Coût forfaitaire** : 1 000 \$ par année, taxes en sus;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 275 \$ de l'heure;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 15% du montant recouvré, taxes et déboursés en sus, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution.

ADOPTÉE

5.3 DÉPÔT DU BUDGET 2025, DÉFICITS D'EXPLOITATION OH DU PONTIAC

2025-02-10

Il est proposé par Debbie Laporte
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge acceptent le dépôt du budget 2025 pour l'organisme 004036 OFFICE D'HABITATION DU PONTIAC approuvé par l'organisme.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE

2025-02-011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acquérir un camion autopompe-citerne pour répondre aux besoins opérationnels de son service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour cet achat a été© publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément aux exigences en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été effectué et que l'analyse des propositions a permis d'identifier l'offre la plus conforme et avantageuse pour la municipalité ;

Il est proposé par Philippe Ouellet
Et résolu à l'unanimité

QUE La municipalité accepte l'offre de Battleship pour l'acquisition d'un camion autopompe-citerne, conformément aux conditions de sa soumission déposée via le SEAO, pour un montant de 644 679,00 \$ avant taxes

QUE La mairesse et/ou la directrice général soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette acquisition ;

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

6.2 SOUMISSION CONSTRUCTION DANY LADOUCEUR INC.

2025-02-012

ATTENDU QUE le mur en bois et le muret en briques existants doivent être démolis ;

ATTENDU QUE la reconstruction du mur en bois et du muret en briques est nécessaire ;

Travaux à effectuer:

- Démolition complète du mur en bois existant.
- Démolition complète du muret en briques existant.
- Agrandissement de la baie de 4 pieds de plus long
- Reconstruction du mur et finition

Coût total:

- Main d'œuvre et matériel inclus: 13,337.10\$

Il est proposé par Gaétan Graveline
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil du village de Fort-Coulonge approuve la démolition du mur en bois existant et du muret en briques, et la reconstruction d'un nouveau mur ;

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 COMMANDE D'UNE DÉNEIGEUSE ET D'UN ÉPANDEUR

2025-02-013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme avoir procédé à la commande d'une déneigeuse et d'un épandeur auprès de la compagnie Truck Plus pour une valeur de 36 289,95 \$.

Il est proposé par Gaétan Graveline
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité confirme avoir procédé à la commande d'une déneigeuse et d'un épandeur auprès de la compagnie Truck Plus pour une valeur de 36 289,95 \$

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 COMMANDE DE MEMBRANES ET ACCESSOIRES

2025-02-014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de membranes et accessoires pour le bon fonctionnement de ses installations d'usine d'eau potable ;

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

CONSIDÉRANT QUE

les articles nécessaires sont les suivants :

PASS MM# or Item #	Part Number / Description	Qty	Line Item Value \$	Total Value \$
WH015807	Module, UNA-620A	3	\$5,219.70	\$16,659.10
WH014298	O-rings, module	3	\$3.22	\$9.66
WH060417	Nut, module ,end cap	1	\$45.02	\$45.02
WH016474	Cap, end, plain 6"	5	\$22.44	\$112.22
WH016475	Cap, end, groove 6"	1	\$21.36	\$21.36
			TOTAL	\$15,847.35

Il est proposé par Nathalie Denault
Et résolu à l'unanimité

QUE

La municipalité autorise l'achat des articles pour un montant total de \$16 846.36.

ADOPTÉE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 PRISE DE POSSESSION DE TERRAINS
2025-02-15

CONSIDÉRANT QUE

la maison située sur le lot 4 637 865 – matricule 8577-54-6798, doit être démolie suite aux inondations du printemps 2023;

CONSIDÉRANT QUE

les propriétaires veulent céder ces terrains à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

ces lots sont vacants et dans un état qui satisfait les exigences de la municipalité.

Il est proposé par Dave Herault
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil de la municipalité du village de Fort-Coulonge s'entendent d'acquérir l'ensemble des lots nommés ci-dessus;

QUE

La municipalité soit responsable des frais de notaire reliés à ces acquisitions;

QUE

les propriétés doivent être libres de toute dette;

QUE

la municipalité accepte les propriétés sans garantie légale;

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE la directrice générale, Mme NAOMIE RIVET, soit autorisée à signer les actes notariés.

ADOPTÉE

10.2 VENTE DE TERRAIN, BORNAGE ET MARQUAGE
2025-02-16

ATTENDU QUE le conseil désir procéder à la vente du terrain Municipale suivant:

-**Adresse: Rue Dempsey**
-**Lot :4 638 151**
-**Matricule 8677-88-5269**

ATTENDU QUE La Municipalité possède les terrains identifiés par les numéros de lots **4 639 022** et **4 639 026**, situés sur la rue Soucie ;

ATTENDU QUE Il est nécessaire de procéder à la mise en vente de ces terrains dans le but d'en favoriser l'urbanisation et d'augmenter les revenus de la Municipalité ;

ATTENDU QUE Un lotissement doit être effectué pour diviser les lots existants en terrains constructibles, conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur ;

ATTENDU QUE Il est impératif de faire appel à un Géomètre-Arpenteur agréé afin de procéder au bornage et à la délimitation des nouveaux lots constructibles, conformément aux exigences légales ;

Il est proposé par Nathalie Denault
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent la Directrice-Générale/Greffière-Trésoritaire à signer les documents reliés à ces transactions

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. FINANCES

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS DE DÉCEMBRE 2024

2025-02-17

ATTENDU QUE les comptes du mois de décembre ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT** et **GAÉTAN GRAVELINE**

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par Gaétan Graveline

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 111 459,64 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	29 586,51	\$
Opérations courantes payées	30 190,01	\$
Immobilisations payées	-	\$
Opérations courantes à payer	51 683,12	\$
Total	111 459,64	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 5e jour du mois de février 2025

NAOMIE RIVET,
Directrice générale/Greffière-Trésorière

12.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS DE JANVIER 2025

2025-02-18

ATTENDU QUE les comptes du mois de janvier ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT et GAËTAN GRAVELINE**

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par Nathalie Denault
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 249,507.58 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	34,571.26	\$
Opérations courantes payées	81,846.63	\$

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Immobilisations payées	-	\$
Opérations courantes à payer	133,089.69	\$
Total	249,507.58	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 7^e jour du mois de février 2025.

NAOMIE RIVET,
Directrice générale/Greffière-Trésorière

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. INFORMATION MRC DE PONTIAC

16. CORRESPONDANCE

17. SUIVI DE DOSSIERS

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions, madame la maire met fin à la période de questions.

20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2025-02-19

Il est proposé par Debbie Laporte
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 19h31.

ADOPTÉE

Présidente

Secrétaire

CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

NAOMIE RIVET
Directrice générale/Greffière-trésorière

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal ».